

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1996)

**Rubrik:** Asie et Pacifique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



CICR/Z. Ahad

Du combat à l'agriculture: en Afghanistan, il est facile de trouver de la ferraille sous forme de chars d'assaut abandonnés et autres débris, vestiges d'un conflit qui a duré tant d'années. Le CICR a lancé un programme pour transformer ce métal en matériel agricole. Quelque 30 000 outils ont ainsi été fabriqués en 1996.

## Sous-continent indien et Myanmar

### Délégations CICR:

Afghanistan, Pakistan, Sri Lanka

### Délégation régionale CICR:

New Delhi

## Asie du Sud-Est et Extrême-Orient

### Délégation CICR:

Cambodge

### Délégations régionales CICR :

Bangkok, Djakarta, Manille

### Personnel:

Expatriés CICR<sup>1</sup>: 167

Sociétés nationales<sup>1</sup>: 40

Employés locaux<sup>2</sup>: 1 462

### Dépenses totales:

CHF 81 199 648

### Répartition des dépenses: CHF

#### Protection/

activités de recherches: 27 037 097

Secours matériels: 20 418 910

Activités de santé: 18 633 033

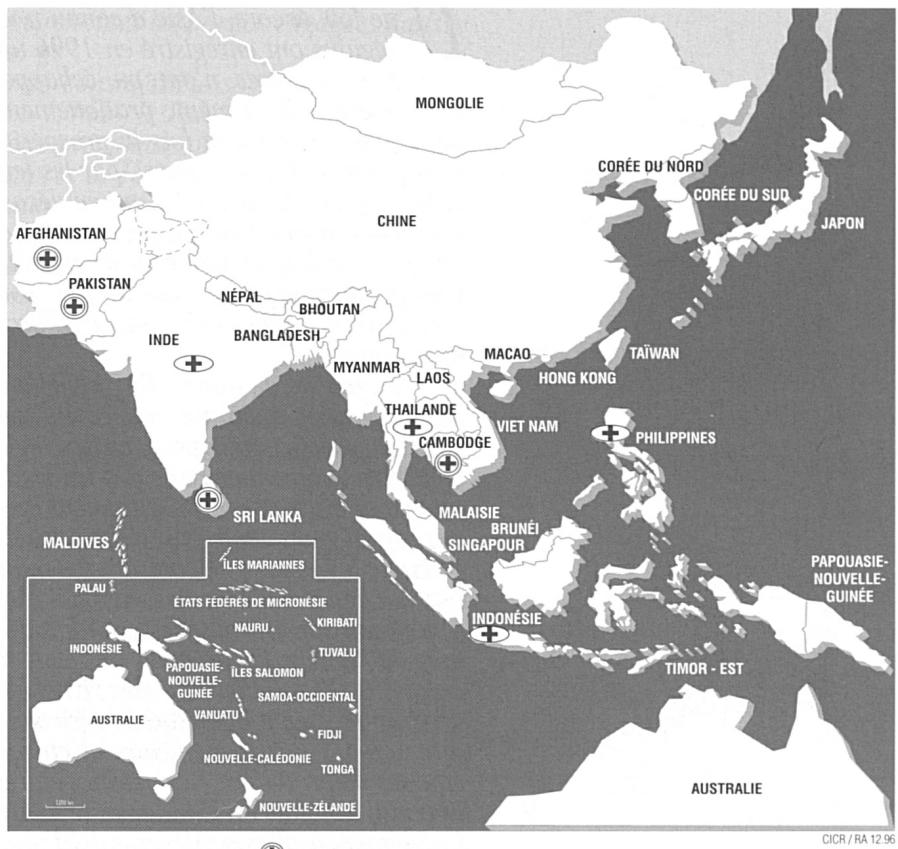
#### Coopération avec

les Sociétés nationales: 1 997 405

Diffusion/promotion: 3 149 661

Soutien opérationnel: 5 302 808

Participation aux frais généraux: 4 660 734



<sup>1</sup> effectifs calculés sur une moyenne annuelle

<sup>2</sup> sous contrat CICR, au 31 décembre 1996

# ASIE ET PACIFIQUE

**U**ne fois encore, l'Asie a connu une situation très contrastée. Si certaines régions ont enregistré en 1996 un taux de croissance économique sans précédent, d'autres n'ont pu échapper à la misère et à la violence, ces phénomènes allant même pratiquement de pair dans certains pays. Les pays qui connaissaient à la fois la prospérité et une cohésion sociale relative sont restés préoccupés, eux aussi, par les tensions qui gangrenaient toute la région et par les risques de conflit qui en découlait. L'espoir de voir se résoudre les conflits en cours a été largement déçu. Les combats se sont poursuivis et ont de nouveau fait de nombreuses victimes parmi les combattants et les civils. Comme dans le passé, beaucoup de souffrances auraient pu être évitées si les belligérants s'étaient davantage efforcés de respecter le droit international humanitaire.

Pays infesté de mines, l'Afghanistan a été, l'an passé encore, le théâtre de la plus grande opération menée en Asie par le CICR. Apporter protection et assistance aux populations civiles afghanes, prises au piège des combats, a continué à constituer l'une des tâches les plus ardues de l'institution. Les habitants de Kaboul ont été durement éprouvés par des mois de combats acharnés, synonymes pour eux de morts, de blessures, de faim et de privations. Lorsque les talibans se sont rendus maîtres de la capitale afghane, en septembre, les lignes de front se sont déplacées vers le nord et l'ouest du pays, jetant à nouveau sur les routes une multitude de civils chassés de chez eux. Tout au long de l'année, les délégués ont tenté d'atténuer la rigueur du sort de ces populations. Ils ont distribué des vivres et d'autres secours essentiels, réalisé des programmes de réhabilitation agricole, fourni une assistance à grande échelle aux établissements médicaux et chirurgicaux et permis aux amputés d'être équipés de prothèses. Les travaux entrepris par le CICR pour remettre en état l'hôpital Mirwais de Kandahar se sont achevés en mai: ainsi, le sud-ouest de l'Afghanistan dispose désormais d'un établissement chirurgical bien équipé. Accepté en tant qu'intermédiaire neutre dans l'ensemble du pays, le CICR a pu étendre ses activités de protection à mesure qu'il obtenait l'accès à un nombre croissant de détenus. L'institution a par ailleurs poursuivi son action visant à obtenir un respect accru du droit humanitaire.

Les espoirs de règlement du conflit qui ravage depuis tant d'années Sri Lanka ne se sont pas concrétisés en 1996. Les forces gouvernementales ont repris le contrôle du nord de l'île, mais les attentats sanglants perpétrés dans la capitale, Colombo, ont encore fait reculer l'échéance de la fin du conflit. Les conditions de vie de la population n'ont cessé de se dégrader en raison de l'insécurité régnant dans l'est du pays, où des signes de malnutrition ont commencé à apparaître. Le CICR s'est efforcé de répondre aux besoins des civils vivant dans le nord et l'est de Sri Lanka: dans ces régions affectées à la fois par la sécheresse et par le conflit, il a distribué des secours, réalisé des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, contribué à assurer à la population des soins de santé de base et réalisé des programmes de réhabilitation agricole. Les délégués ont visité des détenus aux mains de l'armée et de la police sri-lankaises et des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. Ils ont

*aussi fait tout leur possible pour convaincre toutes les parties engagées dans le conflit de respecter le droit humanitaire.*

*Des changements politiques de portée considérable sont intervenus dans les autres pays du sous-continent indien. L'Inde, le Pakistan et le Bangladesh ont changé de gouvernement. La délégation régionale du CICR à New Delhi a continué à développer l'action menée auprès de l'armée et de la police indiennes pour mieux faire connaître le droit humanitaire et obtenir le respect de ses règles. Les délégués ont achevé leur première année complète de visites aux personnes détenues en relation avec la situation dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Par contre, aucun progrès n'a été réalisé dans le cadre des discussions en cours avec les autorités du Myanmar quant à d'éventuelles visites aux personnes détenues dans le pays.*

*Au Cambodge, les dissensions apparues à la fois au sein du gouvernement et dans les rangs des Khmers rouges ont contribué, de manière générale, à réduire l'intensité des combats dans ce pays infesté de mines. L'espoir de voir le pays parvenir à une forme ou à une autre de réconciliation nationale a donc subsisté. Le CICR a poursuivi ses activités dans différents domaines : protection des détenus, collecte de sang, aide matérielle aux structures de santé, programmes orthopédiques, diffusion du droit humanitaire et prévention contre les dangers des mines. Il a également maintenu son activité dans le domaine du rétablissement des liens familiaux, mais à une moindre échelle que dans le passé.*

*La délégation régionale de Bangkok, qui a repris les activités de la délégation régionale de Hong Kong, a été chargée de poursuivre la tâche qui consiste à renforcer les liens avec les autorités et les Sociétés nationales des pays d'Extrême-Orient.*

*Les troubles survenus dans l'île de Java, la situation de violence qui subsiste à Timor-Est et une dramatique prise d'otages en Irian Jaya ont mobilisé les délégués attachés à la délégation régionale du CICR de Djakarta. Ceux-ci ont par ailleurs poursuivi leur action en faveur des personnes détenues dans différentes régions de l'Indonésie, ainsi que leurs activités de diffusion du droit humanitaire.*

*Des progrès ont été accomplis dans le cadre du processus de paix qui s'est amorcé aux Philippines. La délégation régionale de Manille a poursuivi ses activités de protection en faveur des détenus et s'est efforcée d'obtenir que la population civile ne soit pas affectée par les combats qui éclataient encore de manière sporadique.*

*Des flambées de violence continuant à se produire sur l'île de Bougainville, de nombreuses personnes ont été contraintes de quitter leur foyer. Le CICR a donc offert ses services aux autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée.*

*C'est avec grand plaisir que le CICR a appris que les Philippines avaient ratifié la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques et que Palau avait adhéré aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels.*



⊕ Délégation CICR    + Sous-délégation CICR    ▲ Poste de premiers secours CICR  
 ◉ Poste de premiers secours CICR/CRP    ☐ Hôpital CICR    ▽ Centre orthopédique CICR

## Sous-continent indien et Myanmar AFGHANISTAN

À début de l'année, l'Afghanistan se trouvait divisé en cinq zones. Les régions du sud et de l'ouest étaient alors, en grande partie, tenues par les *taliban*, une force combattante principalement d'ethnie pachtoune, basée à Kandahar et placée sous le commandement du mollah Mohammad Omar. Le nord-est était contrôlé par le gouvernement de Kaboul (essentiellement composé de Tadjiks) du président Rabbani et du commandant Massoud. Dans l'est du pays, autour de Jalalabad, une zone neutre était administrée par la *shura* (assemblée traditionnelle) de Nangarhar. Au centre, la province de Bamyan était contrôlée par le Hezb-I-Wahdat du chef chiite Karim Khalili. Enfin, les forces du général Dostom, comprenant surtout des Ouzbeks, tenaient le nord du pays. En juin, la composition ethnique du gouvernement de Kaboul s'est un peu élargie, avec la nomination au poste de premier ministre du chef pachtoune du Hezb-I-Islami, Gulbuddin Hekmatyar.

Les premiers mois de 1996 ont été particulièrement difficiles pour les habitants de Kaboul qui, depuis le début du conflit afghan, payaient le plus lourd tribut à cette guerre. L'industrie et l'infrastructure de la capitale ont terriblement souffert et de nombreux quartiers résidentiels ont été en grande partie détruits. Un grand nombre de Kaboulis avaient été chassés de chez eux, se trouvaient sans emploi et étaient privés de biens aussi essentiels que l'eau potable. Le blocus imposé en début d'année ne laissait entrer dans la ville que des quantités minimales de ravitaillement. La situation s'est peu à peu améliorée sur le plan de l'approvisionnement, mais Kaboul est restée, pendant la plus grande partie de l'année, au cœur des engagements militaires.

En août, les *taliban* ont lancé une offensive, d'abord dirigée contre Jalalabad et les provinces voisines, puis contre la capitale. Kaboul est tombée le 27 septembre et les deux tiers du territoire afghan ont, dès lors, été contrôlés par les *taliban*. Le chef de la délégation du CICR s'est aussitôt efforcé d'obtenir, auprès de hauts responsables *taliban*, la garantie que l'institution pourrait

offensive des taliban

poursuivre ses opérations. Les délégués ont rapidement recommencé à fournir une assistance aux hôpitaux de Kaboul, tandis que l'action se poursuivait dans le cadre du programme orthopédique et, pour l'ensemble du pays, de l'assistance médicale et des activités en faveur des personnes détenues.

Pendant les mois qui ont précédé le changement de pouvoir à Kaboul, alors que les forces Rabbani/Massoud tentaient de s'opposer, dans le sud du pays, à la progression des *taliban*, les tirs de roquettes et les tirs de mortiers, aux effets indiscriminés, et l'action de tireurs isolés ont fait, jour après jour, de nombreux morts, et plus encore de blessés, parmi les civils. La délégation a élevé des protestations à plusieurs reprises auprès des parties responsables de ces violations du droit humanitaire. Au moment de l'arrivée des *taliban* dans la capitale, les démarches se sont multipliées, afin de convaincre les belligérants d'épargner la population civile et d'obtenir que les voies d'accès à Kaboul restent ouvertes aux approvisionnements en vivres et en secours médicaux.

Après la chute de Kaboul, les combats se sont déplacés vers le nord du pays, plus particulièrement la région qui commande l'accès à la vallée du Panshir. A la fin de l'année, les affrontements se poursuivaient encore dans les provinces du nord-est et du nord-ouest, où les *taliban* se heurtaient à la coalition des forces combattantes de Dostom, Khalili, Rabbani et Massoud. Les efforts déployés à l'échelon international pour faire cesser les souffrances — déjà si longues — du peuple afghan avaient donc échoué une fois encore.

En cours d'année, la situation a changé de manière radicale sur le plan militaire. Le CICR a cependant réussi à conserver de bonnes relations avec toutes les grandes factions et les combats n'ont pratiquement pas entravé ses opérations. En sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR a été en mesure, pour la première fois, d'organiser le transfert des dépouilles mortelles de plusieurs dizaines de combattants tués dans les rangs des *taliban* ou des forces du commandant Massoud vers leurs camps respectifs. En janvier, le CICR a signé avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un protocole d'accord précisant la répartition des tâches entre les deux organisations : la Fédération était responsable de l'aide à apporter au Croissant-Rouge afghan pour lui permettre de développer ses activités dans les domaines — tel celui de la santé publique — qui sont sans rapport avec le conflit ; le CICR était chargé des activités directement liées au conflit (postes de premiers secours, etc.). En vertu de cet accord, le CICR a conservé son rôle de coordonnateur pour le Mouvement.

Début 1996, les attaques lancées continuellement contre la capitale, le chaos économique et les rrigueurs de l'hiver afghan ont conjugué leurs effets pour asphyxier Kaboul, déjà si durement frappée et de plus en plus désespérée. L'approvisionnement insuffisant, l'inflation galopante et le nombre toujours croissant de personnes souffrant de malnutrition aiguë ont conduit le CICR à porter constamment de nouveaux noms sur la liste des familles particulièrement vulnérables<sup>1</sup>. Les familles dont le soutien était une personne handicapée, les

### *Kaboul asphyxiée*

<sup>1</sup> La délégation se base, pour organiser ses distributions, sur les unités familiales (chaque unité étant considérée comme comptant six personnes).

veuves, les personnes revenues récemment dans leur lieu d'origine et les personnes totalement privées de ressources (c'est-à-dire un habitant de la capitale sur quatre) ont bénéficié du programme d'assistance du CICR à Kaboul. Les délégués ont distribué de la farine de blé, des haricots et de l'huile végétale. Enfin, les voies d'accès étant pratiquement coupées, le CICR a mis en place un pont aérien entre Peshawar (Pakistan) et la capitale afghane. Ainsi, quelque 900 tonnes de vivres ont pu être acheminées en février, permettant de couvrir les besoins de 100 000 Kaboulis pendant un mois. Le pont aérien a été interrompu en mars, deux des quatre routes permettant de rejoindre Kaboul ayant été rouvertes au trafic commercial et humanitaire. Cependant, les autres organisations qui assistaient les familles vulnérables n'ayant pas reçu suffisamment de fonds pour financer leurs programmes, le CICR a étendu ses distributions et, dans le cadre d'une action menée conjointement avec le Croissant-Rouge afghan, a pu faire bénéficier quelque 15 000 familles supplémentaires de demi-rations de vivres et de secours non alimentaires (vêtements, couvertures, combustible de chauffage, etc.).

Des enquêtes nutritionnelles ont montré que la situation restait précaire sur le plan alimentaire dans la capitale, bien que le trafic routier ait été rétabli. De fait, l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables de la population (les enfants et les veuves, en particulier) ne cessait de se détériorer, même pendant les mois d'été où les récoltes sont abondantes. Ayant jugé nécessaire de surveiller l'évolution de la situation dans la capitale, vers laquelle les combats dans le reste du pays faisaient affluer toujours plus de gens, la délégation a pris deux types de mesures : l'analyse des conditions du marché, sur une base hebdomadaire, et un système de mesures anthropométriques des enfants dans les dispensaires du Croissant-Rouge afghan.

Après la prise de pouvoir par les *talibans*, en septembre, le CICR a poursuivi ses distributions au même rythme dans la capitale, engageant des firmes privées pour assurer chaque mois le transport de 1 500 tonnes de vivres de Peshawar à Kaboul. À l'approche d'un nouvel hiver rigoureux, des secours non alimentaires ont également été distribués (fourneaux, charbon, bougies, allumettes, bâches en plastique et savon).

L'action d'assistance, comme le conflit lui-même, ne s'est toutefois pas limitée à Kaboul. L'effondrement de l'économie a précipité la population dans la misère de la même manière que le conflit l'avait jetée sur les routes. Dans l'ensemble de l'Afghanistan, les délégués sont intervenus aux côtés de la Société nationale pour secourir les familles vulnérables, dont beaucoup avaient été chassées de leur foyer. Des réserves de secours non alimentaires ont été constituées dans toutes les sous-délégations pour leur permettre d'intervenir rapidement en cas d'urgence et des distributions ponctuelles ont eu lieu chaque fois que cela a été nécessaire. Parmi les nombreuses activités que déploie la Société nationale, le recensement des personnes ayant le plus besoin d'être secourues a revêtu une importance cruciale.

Grâce à des démarches à haut niveau et à l'attitude coopérative des autorités de Mazar-I-Sharif et Kaboul, le CICR a reçu l'autorisation de transporter,

*terrible situation  
dans les provinces*

entre ces deux villes, à la fois des vivres, des secours médicaux et des pièces pour son programme orthopédique. La route située au nord du tunnel de Salang ayant été fortement minée, le CICR a demandé à *Halo Trust*, une organisation non gouvernementale britannique engagée dans des opérations de déminage, de faire en sorte que les transports prévus se déroulent dans de bonnes conditions. Le déminage a été réalisé avec beaucoup de courage et de compétence, et le premier convoi a pu passer, après deux ans d'interruption. Beaucoup d'autres convois de secours et/ou de médicaments et matériel médical ont ensuite emprunté cette route.

En août, le CICR a dû suspendre son action d'assistance en faveur de 7 000 familles qui étaient regroupées dans le camp de Samarkhel, près de Jalalabad. Ces personnes déplacées étaient en effet, pour la plupart, originaires de la vallée de Tagab, où les conditions de sécurité s'étaient notablement améliorées. L'administration du camp de Samarkhel avait été confiée en 1995 à la Croix-Rouge suédoise (le CICR conservant toutefois la responsabilité globale) et des programmes «*Food for work*» (des vivres contre du travail) avaient été mis en place pour inciter les familles à regagner leur région d'origine. À la fin de l'année, et bien que la région de Tagab ait de nouveau été affectée par les combats lors de l'offensive lancée contre Kaboul par les *taliban*, près de la moitié des occupants du camp étaient retournés chez eux.

Fin 1996, l'action d'assistance a pris de l'ampleur dans le nord-ouest, car des milliers de personnes chassées de leur foyer par les affrontements entre les *taliban* et les forces du général Dostom, dans la province de Badghis, ont afflué vers Herat.

Lancé en 1995, le programme agricole du CICR s'est poursuivi. Il avait pour objectifs de relancer la culture des terres arables, d'aider la population rurale à retrouver un certain degré d'autosuffisance et, enfin, d'encourager la production vivrière dans ce pays ravagé par la guerre. Le programme agricole a également offert la possibilité de faire connaître plus largement le droit humanitaire et d'alerter la population sur le danger des mines.

Réalisé (sauf dans la province de Kaboul) en coopération avec le Croissant-Rouge afghan, le programme agricole était destiné aux familles les plus déshéritées parmi la population rurale du pays — personnes déplacées et personnes revenues récemment chez elles, notamment. L'un des volets de l'action entreprise a consisté à remettre en état les puits et les systèmes d'irrigation, si importants dans un pays aussi exposé aux effets du vent et de la sécheresse. Plus de 300 kilomètres de canaux d'irrigation (de surface ou souterrains) qui avaient été abandonnés ou délibérément détruits au cours des longues années de guerre ont été nettoyés et réparés en 1996, dans le cadre d'un programme «*Food for work*» (7 kg de farine par personne par jour). Au total, ce sont ainsi 500 kilomètres de canaux qui ont été remis en état depuis le début du programme.

En outre, des graines achetées sur place (oignons, carottes, poireaux, okras et radis), ainsi que, dans la province de Kaboul, différents plants (tomates, poivrons et aubergines) ont été remis à un certain nombre d'agriculteurs. Les graines et les plants ont toujours été distribués en même temps que des outils

*restaurer l'autonomie  
de la population rurale*

## *aide aux établissements chirurgicaux*

### **CONFLIT AFGHAN**

Dépenses totales en 1996:

**CHF 48 321 269**



fabriqués dans le cadre d'un projet générateur de revenus, mis sur pied par le CICR: des artisans de Kaboul, Parwan et Badakhchan ont utilisé le métal provenant de chars ou d'autres engins de guerre abandonnés pour fabriquer des bêches et des cisailles. Non seulement ce travail a permis aux artisans de recevoir une rémunération, mais il représentait également une source de revenus pour la centaine de familles qui récupéraient la ferraille.

La production de fruits (qui sont traditionnellement consommés en grande quantité en Afghanistan et qui, riches en calories et en vitamines, permettent de prévenir les maladies) a beaucoup souffert de la guerre. Des projets de traitement antiparasitaire et de plantation d'arbres fruitiers ont donc été lancés dans certaines régions.

Le nombre de blessés, parmi les combattants comme parmi les civils, est resté élevé en 1996. Le CICR a continué à apporter son assistance aux services de chirurgie surchargés par l'affluence des blessés de guerre. Une aide d'appoint a également été fournie à une soixantaine d'autres établissements de soins (dispensaires et cliniques, notamment) dans toutes les provinces afghanes. Lors des violents combats qui se sont déroulés au sud de Kaboul pendant les neuf premiers mois de l'année, le CICR a apporté un appui très important (secours médicaux et autres, vivres, équipement et soutien financier pour le paiement des salaires du personnel) à quatre établissements : l'hôpital de Karte Seh et l'hôpital Wazir Akbar Khan à Kaboul, le service de chirurgie de l'hôpital public de Jalalabad (dont la blanchisserie et les cuisines ont été entièrement rénovées) et l'hôpital provincial de Ghazni. Les réserves de médicaments et de matériel médical constituées par la délégation, correspondant à six mois de besoins, ont donné la preuve de leur utilité pendant la période où les lignes de front se sont déplacées au nord de Kaboul, dans les derniers mois de l'année.

L'action entreprise en 1995 pour remettre en état l'hôpital Mirwais de Kandahar et installer une nouvelle unité chirurgicale de 150 lits s'est achevée en mai. L'équipement a été acheté, la formation du personnel local a été assurée par des spécialistes expatriés et les premiers patients ont été accueillis en juin. Lorsque le front s'est déplacé au nord de Kaboul, après les victoires remportées en septembre par les *talibans*, les hôpitaux de la capitale ont atteint la limite de leur capacité d'accueil. Il a alors été possible d'évacuer sur Kandahar des centaines de blessés (tandis que d'autres étaient transférés à Jalalabad). Afin de faire face à la situation, le CICR a détaché à l'hôpital Mirwais une équipe chirurgicale de son hôpital de Quetta (Pakistan).

Les patients de la région de Kandahar (qui compte 1,5 million d'habitants) ne devant plus être transférés sur l'hôpital du CICR de Quetta, de l'autre côté de la frontière, cet établissement a fermé ses portes; il en a été de même pour le poste de premiers secours qui avait été ouvert à Kandahar en attendant la fin des travaux de rénovation de l'hôpital Mirwais.

Les combats ayant fait rage au sud de Kaboul pendant une grande partie de l'année, les postes de premiers secours du CICR à Sheikhabad et Pul-I-Alam ont pris en charge les blessés arrivant de la ligne de front. Le poste de Charasab n'a fonctionné que par intermittence, en raison des conditions de sécurité.

Plus au nord, le poste de Mir Bachakot a continué à soigner les blessés en attendant leur évacuation, soit vers le sud, à Kaboul, soit vers le nord, à Charikar.

Des banques du sang ont été construites et équipées à Kandahar et Ghazni et leur personnel a reçu une formation.

Le long conflit de l'Afghanistan a eu de graves répercussions sur l'état de santé de la population. Outre le nombre considérable de blessés, la guerre a eu pour conséquences une situation de malnutrition, l'effondrement des services de santé et une grave détérioration des conditions de vie. Ne pouvant rester insensible au sort des victimes indirectes de la guerre, le CICR a assoupli ses critères d'intervention. L'unité chirurgicale de l'hôpital Mirwais, par exemple, a dès lors accueilli toutes les personnes qui, au sein de la population civile des provinces du sud-ouest, nécessitaient un traitement chirurgical. Autre exemple : de plus en plus de patients n'appartenant pas à la catégorie des blessés de guerre ont été admis dans les centres d'appareillage orthopédique du CICR.

Les millions de mines antipersonnel disséminées sur tout le territoire de l'Afghanistan ont, comme les années précédentes, fait de nombreuses victimes, tant parmi les combattants que parmi les civils. Pour leur venir en aide, le CICR a poursuivi ses activités dans les centres d'appareillage orthopédique qu'il gère à Kaboul, Jalalabad, Herat et Mazar-I-Sharif. Dans la capitale, les travaux de réparation du centre Ali Abad, très endommagé en 1994, ont continué. L'atelier provisoirement installé dans l'enceinte de l'hôpital Wazir Akbar Khan a encore augmenté sa production de composants et d'appareils orthopédiques et de membres artificiels. Il a fourni des pièces et des matières premières aux trois centres rattachés aux sous-délégations, ainsi qu'aux ateliers gérés par d'autres organisations. En outre, les chirurgiens et les prothésistes du CICR ont animé, dans les principaux hôpitaux du pays, des séminaires sur les techniques d'amputation et de réopération du moignon.

Les Afghans atteints de lésions de la moelle épinière ou d'autres infirmités apparentées ne pouvant recevoir des soins dans leur pays, un certain nombre de poliomyélites et de paraplégiques ont été accueillis et ont reçu des orthèses et/ou un traitement dans les centres du CICR ou dans les établissements bénéficiant du soutien du CICR, notamment le centre pour paraplégiques du Croissant-Rouge du Pakistan à Peshawar; les frais de traitement ont été pris en charge par le CICR. Le volume de production d'orthèses dans les ateliers du CICR a donc été augmenté.

L'infrastructure de Kaboul n'a cessé de se détériorer depuis 1992: les conduites d'eau ont été détruites et le ramassage et le traitement des ordures ménagères et des déjections d'origine humaine n'ont été assurés que de manière totalement irrégulière. Le risque de propagation des maladies infectieuses ne cessant donc de s'aggraver, le CICR est de nouveau intervenu, en 1996, pour améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Son action a principalement porté sur la construction de nouveaux puits, la désinfection de puits existants, l'élimination des déchets et la construction de latrines et d'installations pour la toilette et la lessive. Des ingénieurs sanitaires sont également

*victimes des mines:  
terrible bilan*

*travaux d'assainissement*

## *accès aux détenus*

## *promouvoir le droit humanitaire*

intervenus dans les établissements de santé bénéficiant du soutien du CICR, ainsi que dans les lieux de détention.

Les *talibans*, comme les autres parties, ont accordé au CICR l'autorisation de visiter un nombre croissant de détenus, parmi lesquels des combattants capturés notamment lors de la chute de Kaboul et des combats qui avaient suivi. Dans de nombreux lieux de détention, les visites ont été répétées chaque mois. Pour la première fois, le CICR a été autorisé à visiter certains lieux de détention à Kaboul et à voir des personnes détenues par les factions Hezb-I-Wahdat et Harakat-I-Islami. Ces nouvelles possibilités de visiter des détenus ont entraîné en début d'année une forte augmentation des activités liées à la détention, y compris l'assainissement. Agissant en tant qu'intermédiaire neutre, le CICR a également assuré le rapatriement d'un certain nombre de détenus pakistanais libérés par le gouvernement Rabbani.

Dans plusieurs villes, comme Kaboul et Jalalabad, le pouvoir a changé de mains en cours d'année. Certains détenus que les délégués du CICR avaient visités jusque-là ont été libérés, au fur et à mesure que les nouvelles autorités vedaient les prisons. Peu de temps après, les délégués ont recommencé à visiter les mêmes lieux de détention, mais cette fois les prisonniers avaient été arrêtés par les nouvelles autorités.

Au cours des six premiers mois de 1996, le CICR a organisé une série de séminaires destinés aux autorités pénitentiaires de Kaboul. Les participants (parmi lesquels le procureur général) représentaient tous les établissements relevant du gouvernement.

Le CICR a collaboré, dans l'ensemble du pays, avec les branches du Croissant-Rouge afghan, afin d'assurer l'échange de messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille ainsi que, du fait de l'absence de services postaux fiables, entre les membres d'une même famille séparés en raison du conflit. Lorsque cela était possible, les personnes qui avaient sollicité l'assistance du CICR en vue d'un regroupement familial ont été transportées à bord de l'avion du CICR. La délégation de Kaboul et la sous-délégation de Mazar-I-Sharif ont organisé à l'intention du personnel de la Société nationale des séminaires de formation consacrés au rétablissement des liens entre les membres des familles dispersées en raison du conflit.

La diffusion a fait partie intégrante de l'action menée au jour le jour par la délégation. Celle-ci, conjointement avec la Société nationale, a tout mis en œuvre pour promouvoir le respect du droit humanitaire et des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et affirmer le réseau qui, à travers tout le pays, permet de les faire connaître aux combattants, au personnel du Croissant-Rouge et au grand public. De nombreuses manifestations ont été organisées dans ce but et du matériel promotionnel, comme des calendriers, a été distribué. Un parallèle a en outre été établi, conjointement avec des universitaires, des artistes et des journalistes afghans, entre le droit humanitaire et les valeurs et coutumes locales. En particulier, un séminaire sur le droit de la guerre et les valeurs humanitaires dans la culture afghane a été organisé à l'Université de Kaboul pour 160 universitaires et représentants d'organisations nationales.

Après la prise de Kaboul par les *talibans*, la délégation a poursuivi ses efforts, apportant à son action les adaptations parfois nécessaires. Elle s'est efforcée d'atteindre un public aussi large que possible, en particulier grâce à la radio : des entretiens, de brefs programmes et des spots publicitaires ont été diffusés, et la délégation a continué à participer au feuilleton de la BBC\* intitulé *New home, new life* et produit en pachto et en dari.

Le pont aérien organisé en février a attiré de nouveau l'attention des médias sur le conflit afghan et ses effets sur la population civile. La délégation a donc commencé à fournir un soutien logistique dans le cadre des visites, toujours plus nombreuses, de journalistes. Il a été décidé d'affecter, pour une durée indéterminée, un attaché de presse à la délégation de Kaboul.

\* BBC : British Broadcasting Corporation.

## AFGHANISTAN

 – visité et enregistré 3 679 détenus, dont 2 802 pour la première fois, dans 63 lieux de détention administrés par les autorités de Kaboul ou les autres parties ;

– permis l'échange de 5 879 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille ;

– émis 41 certificats de détention ;

 – traité 14 141 messages Croix-Rouge ;

– réuni 89 personnes avec les membres de leur famille dispersée par le conflit ;

 – distribué quelque 25 500 tonnes de secours alimentaires et non alimentaires à environ 1 million (au total) de civils afghans particulièrement vulnérables, dont quelque 200 000 à Kaboul ;

## EN 1996, LE CICR A :

– organisé le nettoyage et la réparation de 300 kilomètres de canaux d'irrigation, supervisé trois projets de remise en état de puits et fourni 450 tonnes de farine aux 3 500 familles qui participaient au programme «Food for work» ;

– distribué environ 30 000 outils agricoles de fabrication locale à 10 000 familles ; distribué 88 tonnes de semences et de plants à 10 000 familles ;

– traité 300 000 arbres fruitiers et 9 100 plants de vigne contre les parasites ;

– assisté, grâce au programme, plus de 90 000 familles d'agriculteurs ;

 – apporté un soutien maximum à cinq hôpitaux où 5 198 blessés de guerre, au total, ont été pris en charge ; fourni une aide ponctuelle à 15 autres hôpitaux dans le pays qui ont traité 3 183 blessés de guerre ;

– collecté 7 836 unités de sang dans cinq banques du sang en milieu hospitalier ;

– apporté un soutien à plusieurs dispensaires et autres établissements médicaux ;

 – fabriqué 4 443 prothèses et 1 550 orthèses et appareillé 3 308 invalides dans quatre centres de rééducation ;

 – contrôlé et traité chimiquement 22 000 puits et construit une centaine de latrines à Kaboul ;

 – fourni une assistance au siège de la Société nationale, aux trois bureaux régionaux et à 24 branches provinciales du Croissant-Rouge afghan.

*collaboration avec le  
Croissant-Rouge afghan*

Le Croissant-Rouge afghan est resté le principal partenaire du CICR. La collaboration s'est poursuivie tout au long de l'année à l'échelon national, les projets prévus localement ayant été peu perturbés par les événements militaires. Avec le soutien du CICR et de la Fédération, la Société nationale a peu à peu reconstitué son réseau national<sup>2</sup> et développé ses activités dans les domaines des secours, des recherches de personnes et de la diffusion. L'aide apportée par le CICR a revêtu plusieurs formes: rénovation des locaux de la Société nationale, prise en charge d'une partie de ses dépenses courantes, formation du personnel local dans les domaines de l'administration, des secours et du rétablissement des liens familiaux, ainsi que certains projets générateurs de revenus (par exemple, fermes avicoles et rénovation de certains bâtiments pour les transformer en auberges). La Société nationale a continué à gérer les postes de premiers secours et les cliniques et a apporté une contribution très appréciable au programme agricole et au recensement des bénéficiaires potentiels des programmes orthopédiques. Elle a également amélioré les conditions de vie dans les asiles (*marastoons*) qu'elle gère dans les grandes villes et où sont accueillies les personnes les plus déshéritées du pays, comme les orphelins et les malades mentaux. Certains de ces asiles qui avaient été fermés ont pu rouvrir leurs portes. Conjointement avec le CICR, la Société nationale a organisé pour son personnel des séminaires sur les principes du Mouvement et sur le mandat et l'action du CICR.

## PAKISTAN

À la fin de l'année, le Pakistan était de nouveau dirigé par un gouvernement intérimaire, le parti du premier ministre, le Parti du peuple pakistanais (*Pakistan People's Party*) ayant été chassé du pouvoir et les élections devant avoir lieu en février 1997.

Tout au long de 1996, la délégation d'Islamabad est restée en contact avec les autorités, les responsables du Croissant-Rouge du Pakistan, le corps diplomatique et les organisations internationales. Son but était de faire connaître le rôle du CICR et d'obtenir leur appui pour l'action menée par l'institution dans la région, en particulier en Afghanistan, et leur expliquer ses activités dans l'État indien du Jammu-et-Cachemire. Un délégué spécialisé dans l'enseignement du droit humanitaire aux forces armées s'est rendu au Pakistan en vue de l'organisation de nouveaux cours de droit humanitaire à l'intention des officiers supérieurs; de son côté, le conseiller juridique attaché à la délégation de New Delhi est allé au Pakistan en juin, puis en décembre, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures nationales d'application de cette

---

<sup>2</sup> Sur l'ensemble du territoire de l'Afghanistan, des branches de la Société nationale ont été réactivées, d'autres ont été renforcées. À la fin de l'année, le Croissant-Rouge afghan était actif dans 31 des 32 provinces du pays.

branche du droit. Ces missions ont permis de jeter les bases d'une future coopération entre le CICR et le gouvernement et les forces armées du Pakistan. La délégation a par ailleurs continué à apporter sa contribution au feuilleton radiodiffusé de la BBC intitulé *New home, new life*<sup>3</sup>.

La délégation du CICR au Pakistan a continué à apporter un soutien essentiel aux activités médicales et de secours menées par l'institution en Afghanistan ; la sous-délégation de Peshawar a maintenu des stocks de secours et, d'une manière générale, a servi de base logistique et de centre de transit.

L'hôpital Mirwais, rénové peu de temps auparavant, devant ouvrir ses portes en juin à Kandahar, le personnel de l'hôpital chirurgical du CICR de Quetta, de l'autre côté de la frontière afghano-pakistanaise, a commencé en mars à former une partie des effectifs du nouvel établissement. Bien qu'il ait joué, pendant des années, un rôle crucial en traitant les blessés du conflit afghan, l'hôpital de Quetta a vu peu à peu baisser sa charge de travail, l'intensité des combats diminuant dans le sud-ouest de l'Afghanistan. En dehors d'une recrudescence du nombre de blessés accueillis en mai, le nombre d'admissions est resté faible en 1996. Étant donné que l'hôpital Mirwais était en mesure de couvrir toujours davantage les besoins, sur le plan chirurgical, de la population du sud de l'Afghanistan, le CICR a décidé de fermer son établissement de Quetta. Un bureau est cependant resté ouvert, afin de garder le contact avec les autorités locales et de fournir un appui logistique à la sous-délégation de Kandahar. Le poste de premiers secours de Chaman, géré conjointement par le CICR et le Croissant-Rouge du Pakistan, a également été fermé ; les locaux et une partie de l'équipement des établissements de Quetta et Chaman ont été remis à la Société nationale.

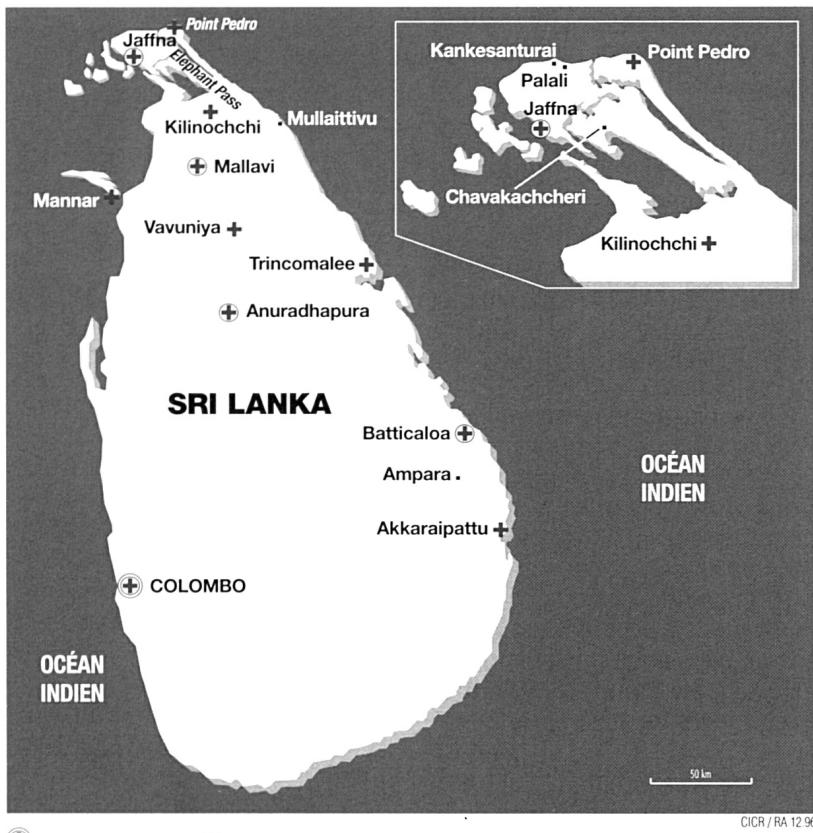
Le CICR a continué à prendre à sa charge les frais du traitement des patients afghans et d'un certain nombre de patients pakistanais hospitalisés dans le centre pour paraplégiques du Croissant-Rouge du Pakistan à Peshawar. Cette assistance a toutefois été interrompue, le centre étant devenu un établissement privé à la fin de l'année.

Dans d'autres régions du Pakistan, le CICR a fait don de deux ambulances à la branche de Karachi de la Société nationale et a pris à sa charge les frais afférents à l'utilisation de ces véhicules. Il a par ailleurs poursuivi son soutien à la clinique ophtalmologique mobile de la Société nationale dans la partie du Cachemire qui est placée sous administration pakistanaise.

Enfin, 209 messages Croix-Rouge ont été collectés et 686 distribués. Le CICR a remis 1 180 titres de voyage, pour la plupart à des réfugiés afghans qui souhaitaient s'établir dans des pays tiers.

*fermeture de l'hôpital de Quetta*

<sup>3</sup> Voir *Afghanistan*, p. 137.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

⊕ Bureau CICR

## SRI LANKA

À u début de la période considérée, tous les éléments se trouvaient réunis pour que 1996 soit de nouveau une année de violence et d'effusions de sang à Sri Lanka. Les forces gouvernementales étaient sur point de poursuivre la reconquête de la péninsule de Jaffna, après avoir repris la ville de Jaffna en décembre 1995. De son côté, le LTTE\* redéployait ses combattants non loin de là, dans les jungles de la région de Vanni, tout en continuant à porter ses coups au cœur de la capitale sri-lankaise, Colombo. L'offensive menée par les troupes gouvernementales, fin avril et début mai, a permis au gouvernement de reprendre le contrôle de la péninsule de Jaffna, dominée depuis plusieurs années par le LTTE. Des centaines de milliers de personnes qui avaient fui vers le sud et l'est de l'île pour échapper aux combats ont pu regagner leur foyer. Tout au long des mois suivants, cependant, attaques et contre-attaques se sont succédé, les forces du gouvernement cherchant à pénétrer, plus au sud, dans les zones tenues par le LTTE. Ces affrontements ont fait de nombreuses

victimes, de part et d'autre, parmi les combattants et, comme les années précédentes, parmi les civils. Au cours de la même période, dans l'est de l'île, les besoins en assistance humanitaire ont augmenté, en raison des restrictions imposées par le gouvernement sur le transport des marchandises destinées aux régions où se trouvaient les forces du LTTE.

Les attaques lancées sans discrimination et les massacres délibérés, bien que moins fréquents que dans le passé, sont restés des éléments constants du conflit à Sri Lanka et, à l'instar des années précédentes, la violence a affecté à la fois les combattants et les non-combattants. Les délégués ont rassemblé des informations sur ces incidents. Le CICR a fait des démarches confidentielles, tant orales qu'écrites, auprès des parties impliquées, pour leur rappeler leur obligation de respecter le droit humanitaire et, en particulier, d'épargner les civils et leurs biens — rappel d'autant plus nécessaire que, dans l'est de l'île, les affrontements armés devenaient de plus en plus âpres et de plus en plus fréquents.

\* LTTE : Tigres de libération de l'Eelam tamoul, principal mouvement tamoul d'opposition armée.

Également profondément préoccupé par les violations du droit humanitaire perpétrées lors des engagements militaires au cours desquels, manifestement, il n'était pas fait de quartier (les combattants blessés ou qui cherchaient à se rendre étant abattus), le CICR a fait part de son indignation au sujet de ces incidents aux parties responsables.

La fluidité de la situation sur le plan militaire a exigé une grande souplesse de la part du CICR. Fin 1995, l'ensemble du personnel avait été retiré de la ville de Jaffna et redéployé à Point Pedro, afin de rester à proximité des victimes (des centaines de milliers de civils fuyant les combats). En juin 1996, le CICR a rouvert la sous-délégation de Jaffna, tout en conservant un bureau de liaison à Point Pedro. Au moment où la population fuyait vers le sud, l'institution a ouvert une sous-délégation à Kilinochchi, mais celle-ci a dû être transférée à Mallavi quelques mois plus tard, l'offensive lancée par les forces gouvernementales contre Kilinochchi ayant une fois de plus chassé 150 000 personnes sur les routes.

En 1996, le CICR s'est efforcé d'apporter protection et assistance aux victimes du conflit armé de Sri Lanka et de faire respecter le droit humanitaire. L'institution est de nouveau intervenue en tant qu'intermédiaire neutre entre les parties au conflit pour remettre à chacune d'elles, par exemple, les dépouilles mortnelles de ses combattants tués qui étaient aux mains de la partie adverse. Dans les zones tenues par le LTTE, les délégués ont apporté leur appui au ministère de la Santé, dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la poliomérite ; ils ont également accompagné des représentants du ministère sri-lankais de l'Éducation, en les plaçant sous la protection de l'emblème de la croix rouge pendant qu'ils faisaient passer des examens dans les écoles.

La situation des civils déplacés qui avaient afflué dans la région de Vanni au mois d'avril préoccupait gravement le CICR et les autres organisations humanitaires travaillant dans la région. Le CICR a donc demandé au gouvernement d'envoyer des secours, en même temps que lui-même lançait une opération d'assistance conjointe avec les branches locales de la Société nationale. Les délégués ont distribué des secours non alimentaires aux familles particulièrement vulnérables, afin d'améliorer leur situation sur le plan de l'hygiène et de la santé ainsi que leurs conditions d'hébergement. Ils ont également constitué un stock de secours non alimentaires de manière à pouvoir faire face aux besoins essentiels de la population en cas de nouvel exode.

Des signes de malnutrition ont été détectés principalement dans l'est du pays, en particulier dans les districts de Batticaloa et Trincomalee. Après avoir procédé à une mission d'évaluation dans ces régions, le CICR a lancé un programme de réhabilitation agricole destiné à permettre à la population de produire des moyens de subsistance supplémentaires : semences, outils agricoles et filets de pêche ont été distribués aux habitants des villages isolés.

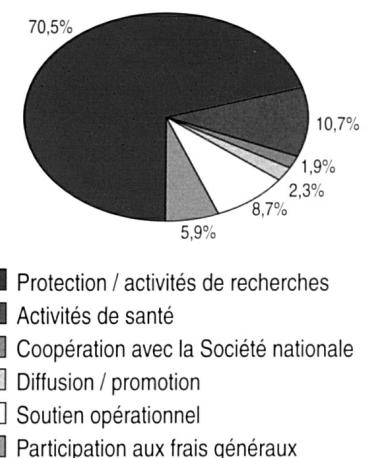
Comme les années précédentes, le CICR a régulièrement escorté les convois du gouvernement qui acheminaient les biens essentiels dont avait grand besoin la population civile vivant dans les régions du nord et de l'est de l'île, d'où les

#### *rôle d'intermédiaire neutre*

### SRI LANKA

Dépenses totales en 1996:

CHF 12 356 122



*convois de secours escortés vers le nord*

*hygiène et eau potable pour les déplacés*

forces de sécurité s'étaient retirées. De même, le CICR a placé sous sa protection les navires du gouvernement qui transportaient des secours jusqu'à la péninsule de Jaffna. Toutefois, après l'offensive gouvernementale de mai, ces escortes n'ont plus été nécessaires, la situation dans la péninsule permettant même au CICR d'interrompre ses transports de vivres fournis par le gouvernement et d'autres secours essentiels.

De janvier à juillet, un navire affrété par le CICR a constitué le seul moyen de transport indépendant reliant la péninsule de Jaffna à Trincomalee. Le personnel de diverses organisations non gouvernementales a utilisé ce navire pour se rendre dans les régions du nord afin d'apporter son assistance à la population civile. Ce navire a également permis d'acheminer des médicaments et du matériel médical, des secours et du courrier. Après l'attaque lancée par le LTTE contre la base militaire de Mullaitivu, et l'aggravation générale du conflit dans le nord, le CICR a été contraint de suspendre cette opération pendant un mois, en attendant de pouvoir conclure un nouvel accord avec les parties concernées. Les rotations hebdomadaires entre Kankesanturai, sur la péninsule, et Trincomalee (dont bénéficiaient les patients devant recevoir un traitement à Colombo et les personnes souhaitant rejoindre les membres de leur famille) ont été suspendues en mai; elles n'ont pu reprendre qu'en septembre, une fois les autorisations nécessaires obtenues de nouveau de la part du gouvernement.

Vu le nombre considérable de déplacés civils vivant soudain dans des régions qui ne disposaient pas des installations nécessaires, l'hygiène et l'eau potable sont devenues des éléments prioritaires de l'action du CICR, d'autant plus que la sécheresse sévissait. Des ingénieurs sanitaires se sont employés à prévenir les épidémies de maladies transmises par l'eau dans les camps de la péninsule de Jaffna, de la région de Vanni et dans la province de l'Est. De nouveaux puits ont été forés, les puits existants ont été creusés plus profondément, leur cuvelage a été renforcé, ils ont été désinfectés et leurs pompes ont été réparées. L'enlèvement des ordures a été organisé, des latrines ont été construites et des citerne ont été installées. Le personnel médical du CICR a distribué des dépliants et a pris différentes mesures pour encourager le respect des règles d'hygiène et faciliter les soins de santé de base.

Pour que le CICR puisse apporter protection et assistance aux victimes du conflit, il était indispensable que toutes les parties acceptent de reconnaître le mandat conféré par la communauté internationale à l'institution. Il a malheureusement parfois été difficile d'obtenir cette reconnaissance. Si les autorités sri-lankaises ont permis au CICR de lancer des projets «eau et assainissement» dans les zones tenues par le LTTE, dans la région de Vanni et dans l'est de l'île, elles se sont montrées réticentes vis-à-vis de l'utilisation de certains produits chimiques nécessaires pour la désinfection des puits, ce qui a entraîné des retards. Elles ont également parfois refusé d'autoriser le transport vers le nord de secours médicaux, absolument nécessaires pour le traitement des blessés de guerre et pour les soins prodigues par les équipes de santé mobiles gérées par la Croix-Rouge de Sri Lanka, sous la supervision du CICR. L'activité de ces

équipes s'est ainsi trouvée gravement compromise par la lenteur extrême à laquelle le gouvernement a accordé les autorisations nécessaires.

De manière générale, la charge de travail des équipes de santé mobiles de la Société nationale a augmenté. Dans la région de Vanni, le CICR, en collaboration avec les branches de la Société nationale, a aidé à mettre sur pied et a soutenu deux équipes supplémentaires pour améliorer l'accès aux soins médicaux (ce qui faisait au total six équipes travaillant dans cette région). Dans l'est de l'île, l'équipe d'Ampara a été dissoute, les besoins de la population étant couverts par d'autres services médicaux. Par contre, les délégués ont pris la responsabilité de la gestion de deux équipes qui devaient traverser les lignes de front pour accomplir leur tâche. Enfin, dans la péninsule de Jaffna, deux équipes ont cessé de travailler après la reprise de contrôle par le gouvernement, la population ayant de nouveau accès à des soins adéquats. Au total, à la fin de l'année, dix équipes assuraient des soins médicaux. Le CICR a continué d'apporter son soutien aux sept centres de soins de santé primaires gérés par la Croix-Rouge de Sri Lanka dans la partie continentale du district de Mannar; quatre nouveaux postes prodiguant les premiers soins et dispensant des soins de santé de base ont été ouverts dans les régions de Kilinochchi et Mullaitivu.

Dans les provinces du nord et de l'Est, le CICR a continué de suivre régulièrement les activités menées dans des établissements médicaux administrés par le gouvernement et de leur apporter l'assistance nécessaire. Conjointement avec le ministère de la Santé, il a organisé, à Batticaloa, un cours destiné à 30 sages-femmes.

La série d'attentats à la bombe et les autres incidents de sécurité survenus à Colombo, la capitale, ont entraîné une forte augmentation du nombre d'arrestations individuelles, ainsi que la multiplication des opérations (rafles et vérifications systématiques d'identité) lancées par les autorités afin de débusquer les sympathisants du LTTE. Le CICR a suivi de près l'évolution de la situation et a adapté en conséquence les activités déjà en cours en faveur des personnes détenues en vertu des lois d'exception (*Emergency Regulations*) et du décret sur la prévention du terrorisme (*Prevention of Terrorism Act*). Tout au long de l'année, les délégués ont visité et enregistré un grand nombre de personnes incarcérées dans des prisons, des postes de police, des bases militaires et d'autres lieux de détention, parmi lesquels, dès le mois de mai, le poste de police et ses nouvelles annexes à Kankesanturai, dans la péninsule de Jaffna. Enfin, en l'absence de notification officielle de la part des autorités, le CICR a communiqué aux familles des détenus la nouvelle de l'incarcération de ceux-ci.

Malgré l'évolution de la situation sur le plan militaire, le CICR a continué de visiter les quelques détenus du LTTE dans le nord de l'île — parmi lesquels des membres des forces terrestres et de la marine —, tout en visitant et enregistrant un certain nombre de nouveaux détenus aux mains du LTTE, dans l'est. Néanmoins, bien qu'ayant reçu l'autorisation de voir les détenus eux-mêmes, les délégués ont continué à se voir refuser le droit de visiter les lieux dans lesquels ces personnes étaient incarcérées. Le LTTE a remis au CICR

*activités en faveur  
des détenus*

## *réunir les familles dispersées*

SRI LANKA

20 civils cinghalais qu'il détenait et parmi lesquels se trouvaient 16 pêcheurs. Les délégués ont pris les dispositions nécessaires pour permettre à ces personnes de rejoindre leur famille.

Les déplacements massifs de civils, en particulier en avril et mai, ont provoqué la dispersion de nombreuses familles. Le CICR a donc intensifié son action visant à ce que ces parents puissent renouer des liens, et un certain nombre de regroupements familiaux ont pu avoir lieu. En outre, les messages Croix-Rouge ont continué à permettre aux Sri-Lankais privés par le conflit de tout accès au service postal officiel d'échanger des nouvelles, par le canal des

### EN 1996, LE CICR A :



- visité, dans 228 lieux de détention administrés par le gouvernement, 3 196 détenus, dont 74 personnes incarcérées en relation avec le soulèvement du *Janatha Vimukti Peramuna* (Front de libération du peuple, mouvement d'opposition cinghalais) de 1987 à 1990; enregistré 2 553 nouveaux détenus;
- visité 64 détenus aux mains du LTTE;
- permis l'échange de 5 899 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille;
- émis 23 certificats de détention;



- organisé 17 regroupements familiaux (en assurant, dans la plupart des cas, une escorte aux personnes séparées de leurs proches qui devaient quitter la zone de conflit pour rejoindre ceux-ci dans le lieu où ils résidaient ou avaient trouvé refuge);
- ouvert 1 440 dossiers de demandes de recherches;
- résolu 580 cas;
- assuré l'échange de 13 881 messages Croix-Rouge;



- distribué 3 275 rouleaux de feuilles de plastique, 48 tonnes de savon, 6 672 assortiments d'ustensiles de cuisine, 1 000 jerrycans, 12 tonnes de vêtements et 33 tonnes de secours divers aux familles particulièrement vulnérables;
- dans le cadre de son programme de réhabilitation agricole, dans la province de l'Est, distribué 218 tonnes de semences, 2 200 filets de pêche et 4 000 houes à des familles particulièrement vulnérables;
- acheminé dans le nord de l'île, par bateau, quelque 2 000 tonnes de farine, 350 tonnes de secours divers et 160 tonnes de secours médicaux fournis par le gouvernement;



- assuré le transport, entre la péninsule de Jaffna et le sud de l'île, de 155 personnes nécessitant un traitement médical spécialisé;
- remis les médicaments et le matériel médical nécessaires au bon fonctionnement de 10 équipes médicales

mobiles et de 13 centres de soins de santé primaires dans les provinces de Vanni et de l'Est;



- fourni notamment des tuyaux, des pompes, des produits chimiques pour réaliser plus d'une cinquantaine de projets «eau et assainissement»;
- installé 55 pompes à eau;



- organisé des séances sur le terrain portant sur le droit humanitaire et destinées à environ 1 500 membres de la police, 2 700 soldats des forces gouvernementales, 672 membres de la *Special Task Force*, 300 combattants du LTTE et 50 membres de l'Organisation de libération du peuple tamoul de l'Eelam (*People's Liberation Organization of Tamil Eelam*);
- organisé des séances d'information pour quelque 800 élèves, membres du personnel hospitalier, représentants des autorités locales, et le grand public.

Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec les membres de leur famille à l'étranger. Travaillant en liaison avec la commission d'enquête gouvernementale, la délégation a poursuivi ses efforts pour retrouver la trace de personnes disparues depuis plusieurs mois, parfois plusieurs années. Elle a reçu une certain nombre de demandes de recherches émanant de familles de militaires portés disparus.

Les activités déployées afin de faire connaître, et respecter, le droit humanitaire se sont poursuivies. Lors de contacts avec l'armée, les forces de police, les combattants du LTTE, des membres d'autres groupes tamouls et autres porteurs d'armes, les délégués ont saisi l'occasion de leur passage dans des bases militaires ou des postes de police pour expliquer les règles essentielles du droit humanitaire, ainsi que le rôle et le mandat du CICR. Le CICR a également dispensé une formation spéciale en matière de droit humanitaire aux instructeurs militaires, une attention particulière étant accordée aux académies militaires. D'autres sessions de formation ont été organisées pour tous les échelons des forces de police de Sri Lanka, y compris pour son groupe spécial d'intervention (*Special Task Force*). En outre, avec l'aide d'un officier de la police britannique à la retraite, le CICR a organisé un séminaire sur le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme à l'intention des officiers supérieurs de la police sri-lankaise. Des séances de diffusion ont également été mises sur pied pour le personnel médical et les membres de la Croix-Rouge de Sri Lanka qui font partie des équipes de santé mobiles. De plus, des contacts ont été maintenus avec les milieux universitaires.

Un effort particulier a été consenti pour faire mieux connaître et mieux comprendre le CICR au travers d'articles publiés dans les journaux de langues anglaise, cinghalaise et tamoule et présentant l'action de l'institution à Sri Lanka.

# NEW DELHI

## Délégation régionale (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Myanmar, Népal)

L'année 1996 a été la première année complète d'activité du CICR, dans le domaine de la protection, dans l'État du Jammu-et-Cachemire. Trois équipes, chacune composée d'un responsable, d'un délégué, d'un médecin et de trois interprètes de langue ourdoue, ont visité des personnes arrêtées en relation avec la situation dans cet État et incarcérées dans des prisons et des postes de police et leurs annexes, tant dans l'État du Jammu-et-Cachemire lui-même que dans le reste de l'Inde. Le nombre de lieux de détention visités n'a pas cessé de croître et un programme a été mis au point pour assurer les visites de suivi. Malgré quelques retards imputables aux conditions de sécurité, le CICR a réussi à surmonter les difficultés liées à la tenue des élections nationales, en avril/mai, et à l'élection des membres du gouvernement de l'État du Jammu-et-Cachemire, en septembre. Le premier rapport complet établi par le CICR pour présenter, par écrit, les constatations de ses délégués a été remis au gouvernement indien le 26 juin par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique. Une réunion de suivi a eu lieu en septembre avec le ministère de l'Intérieur.

En coopération avec les instructeurs des forces militaires et paramilitaires ainsi que des forces de police de l'Inde, le CICR a organisé, à tous les échelons, une formation en matière de droit humanitaire. C'était la première fois qu'avaient lieu des cours de droit humanitaire destinés aux forces indiennes servant dans l'État du Jammu-et-Cachemire: cinq séances de formation, d'une journée chacune, ont été organisées à l'intention des officiers supérieurs de la BSF\*, ainsi que de la CRPF\*. Ces premières séances de diffusion ont été suivies, au siège de la BSF, par des réunions d'une demi-journée. À la demande de la BSF, la brochure du CICR intitulée *Code of conduct for combatants* (code de conduite pour les combattants) a été traduite en hindi. Les activités du délégué auprès des forces armées, basé à New Delhi, ne se sont pas limitées à l'État du Jammu-et-Cachemire. Il a notamment animé, à la *North East Police Academy* à Shillong, le premier cours de droit humanitaire destiné aux membres de la BSF, de la CRPF et de la police indienne. Il a également eu des entretiens avec de hauts responsables des forces armées au sujet des modules d'enseignement du droit humanitaire qui pourraient être élaborés à l'intention des instructeurs militaires.

En novembre, un cours a été organisé en Thaïlande à l'intention des officiers à la retraite des pays du sous-continent indien qui seront appelés à apporter leur concours à l'action de diffusion menée dans la région par le CICR. L'un des participants, venu de Sri Lanka, était toujours en service actif, mais avait été blessé par une mine. Le CICR est convaincu que ces instructeurs accompliront leur tâche avec beaucoup de compétence et de crédibilité.

\* BSF: *Border Security Force*, l'une des principales forces paramilitaires de l'Inde.

\* CRPF: *Central Reserve Police Force*.

Le CICR est resté en contact avec le siège de la Croix-Rouge de l'Inde et a poursuivi sa coopération avec elle, notamment en vue de faire mieux connaître le droit humanitaire et les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans le cadre du programme conjoint du CICR et de la Croix-Rouge de l'Inde visant à parrainer, dans l'ensemble du pays, des ateliers de diffusion destinés aux collaborateurs de la Société nationale, le CICR a animé deux ateliers à l'intention de branches de cette Société nationale qui n'avaient pas pu participer aux ateliers organisés l'année précédente à l'échelon régional. Le premier de ces ateliers concernait la branche de l'État du Jammu-et-Cachemire. Le second, qui a eu lieu à Guwahati, dans l'État d'Assam, était destiné au personnel des États du nord-est de l'Inde, région affectée par des actes de violence insurrectionnelle et anti-insurrectionnelle. Un délégué spécialisé dans la coopération avec les Sociétés nationales est arrivé en fin d'année pour travailler avec la branche de l'État du Jammu-et-Cachemire.

Sur l'invitation du Centre indien pour le droit et la recherche humanitaires, le CICR a présenté le droit humanitaire, dans le cadre d'un exposé liminaire, devant 35 professeurs de droit venant des États du sud de l'Inde. Cette action s'inscrivait dans le cadre des efforts menés conjointement avec le Centre en vue de la généralisation de l'enseignement du droit humanitaire dans les facultés de droit de tout le pays.

Le bureau de liaison avec les médias de la délégation de New Delhi a consolidé les contacts existants et noué de nouvelles relations dans toutes les régions de ce grand pays — véritable mosaïque linguistique —, en particulier avec les journalistes qui couvrent les événements de l'État du Jammu-et-Cachemire. Le bureau de liaison a organisé, conjointement avec l'Institut national de la presse et à l'intention, notamment, de journalistes, de militaires, d'universitaires et de fonctionnaires du gouvernement représentant toutes les régions du pays, un atelier intitulé *Humanitarian reporting of armed conflict*. Il a également établi des contacts fructueux avec les représentants de la presse indienne et internationale pour attirer leur attention sur le problème des mines antipersonnel et la campagne menée par le CICR pour l'interdiction totale de ces armes qui frappent sans discrimination.

Un conseiller juridique du CICR a été rattaché à la délégation régionale en février. Il est chargé d'aider les gouvernements de la région à prendre, à l'échelon national, des mesures de mise en œuvre du droit humanitaire.

Les élections de février, au Bangladesh, ayant été précédées et suivies de flambées de violence, le délégué régional adjoint s'est rendu dans ce pays au mois de mars pour s'entretenir, avec les responsables du Croissant-Rouge du Bangladesh, des services d'intervention d'urgence existant dans le pays, ainsi que des mesures permettant d'atténuer les effets des situations de troubles civils et autres crises. Le délégué auprès des forces armées, basé à New Delhi, a eu des entretiens avec de hauts responsables militaires du Bangladesh au sujet de l'élaboration de programmes visant à faire mieux connaître le droit humanitaire au sein de l'armée.

*contacts avec  
les médias*

## *missions au Myanmar*

## *réfugiés du Bhoutan au Népal*

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à Yangon, en janvier, afin de discuter avec les autorités du Myanmar de la possibilité, pour le CICR, de visiter les détenus de sécurité. Ces pourparlers n'ont pas abouti. En mai, le délégué régional a effectué, conjointement avec le chef du projet orthopédique au Cambodge, une mission au Myanmar dans le but d'évaluer le programme en cours, dans le cadre duquel des amputés civils vivant dans des régions reculées proches de la frontière étaient transférés à Mandalay et Yangon pour y être équipés d'une prothèse. Le programme, dont le financement est assuré par la Croix-Rouge de la République de Corée, est géré par des sections locales de la Croix-Rouge de Myanmar, sous la supervision de la délégation régionale du CICR.

Les délégués ont visité à deux reprises, dans l'est du Népal, des camps où sont regroupés les réfugiés du Bhoutan. Ils ont évalué les conditions existant dans ces camps et eu des entretiens avec des personnes arrivées récemment (principalement pour rejoindre des membres de leur famille), ainsi qu'avec d'anciens détenus, précédemment visités au Bhoutan par le CICR. Un appui a été apporté à l'action déployée par la Croix-Rouge du Népal en vue du rétablissement des liens familiaux entre les membres des familles dispersées suite à des mesures d'expulsion; de même, le CICR a continué de soutenir le service de courrier en faveur des réfugiés du Bhoutan vivant au Népal. Un cours de trois jours sur le droit humanitaire a été donné à l'intention des cadets du *Royal Nepalese Staff College* du Népal, et un autre cours a été organisé à l'intention des instructeurs de l'armée.

Au Bhoutan, les délégués ont effectué une série de visites auprès des personnes incarcérées en raison d'activités «antinationales». Comme les trois années précédentes, les visites se sont déroulées en totale conformité avec le protocole d'accord signé par le gouvernement et le CICR.

NEW DELHI  
Délégation régionale



- visité 3 583 détenus (dont 3 210 pour la première fois) incarcérés dans 41 lieux de détention en relation avec la situation dans l'État du Jammu-et-Cachemire;
- visité 92 personnes détenues par les autorités du Bhoutan en raison d'activités «antinationales»;



- permis l'échange de 363 messages Croix-Rouge, dont 266 entre des détenus et leur famille;
- émis 99 titres de voyage du CICR;
- organisé en Inde des séances destinées à mieux faire connaître et respecter le droit humanitaire à l'intention de 240 membres de

la *Border Security Force*, 70 membres de la *Central Reserve Police Force*, 30 officiers de police à Shillong, 150 membres des forces armées, ainsi que 40 journalistes et 90 professeurs de droit et 130 membres et employés de la Croix-Rouge de l'Inde venus de toutes les régions du pays;

– donné au Népal des cours de droit humanitaire à 36 officiers de l'armée.

# Asie du Sud-Est et Extrême-Orient

## CAMBODGE

**E**n début d'année, les Forces armées royales du Cambodge ont profité de la saison sèche pour lancer une nouvelle offensive contre le bastion des Khmers rouges, Pailin, dans la riche région du nord-ouest du pays. Ces combats ont fait de nombreuses victimes. Les effets conjugués de l'instabilité politique, due notamment aux profondes dissensions au sein du gouvernement de coalition, et de l'arrivée précoce des pluies de mousson ont mis un terme à la progression des forces gouvernementales. Celles-ci ont néanmoins réussi à garder sous leur contrôle les régions reprises aux Khmers rouges et, à la fin de la mousson, les combats ont recommencé. Pailin est finalement tombée en novembre. Au fil des mois, des dissensions sont également apparues dans les rangs des Khmers rouges : un certain nombre de combattants ont fait défection et rejoint l'armée du gouvernement. À la fin de l'année, des désaccords sont apparus parmi les militaires eux-mêmes, les différends survenus entre les partenaires de la coalition gouvernementale s'étant apparemment étendus aux Forces armées royales.

La rencontre, en septembre, entre les représentants du CICR et ceux du parti khmer rouge dissident nouvellement constitué, le Mouvement démocratique national uni, a constitué un événement important pour l'institution, qui tentait depuis longtemps déjà d'obtenir l'accès à certaines régions du nord-ouest. C'est à Phnom Malai que la rencontre a eu lieu et, quelque temps plus tard, une équipe de délégués a pu se rendre dans cette région, à partir de la Thaïlande, afin d'évaluer les besoins de la population civile. À la fin de l'année, le CICR préparait une seconde mission d'évaluation dans les régions de Phnom Malai, Pailin et Kamrieng.

Le CICR a fermé son bureau de Mongkol Borei et ouvert une petite unité logistique à Sisophon, placée sous la responsabilité de la sous-délégation de Battambang. La région du nord-ouest comptant encore plusieurs milliers de personnes déplacées, le CICR a observé avec attention le déroulement du



⊕ Délégation CICR    ⊕ Sous-délégation CICR    + Bureau CICR    △ Centre orthopédique CICR

CICR / RA 12.96

## *rétablissement des liens familiaux*

## *la menace des mines antipersonnel*

processus de réinstallation, et plus particulièrement sur le plan de la sécurité et du respect des règles du droit humanitaire, dont les violations ont été signalées aux autorités concernées. Le CICR a par ailleurs suivi l'évolution de la situation des Cambodgiens d'origine vietnamienne.

Tout au long de l'année, les délégués ont visité des personnes détenues dans les provinces de Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap. Le CICR a pris en charge les frais liés au transport de l'eau destinée à la prison de Sisophon, où les détenus manquaient cruellement d'eau. L'institution a également réalisé, dans la prison de Siem Reap, un important programme de lutte contre la gale.

En mai, le CICR a reçu l'autorisation du ministère de l'Intérieur de visiter les détenus de sécurité incarcérés à Phnom Penh et, en octobre, il a obtenu l'accès aux personnes détenues à Tuol Sleng, établissement pénitentiaire de la capitale dépendant du ministère de la Défense nationale.

Les activités du service de recherches se sont étendues à l'ensemble du pays, à l'exception de quelques régions restées inaccessibles pour des raisons de sécurité. Un représentant de ce service de recherches a pu se rendre dans le district de Samrong, auquel aucun accès n'avait été possible pendant près d'une année. Le service postal officiel continuant à fonctionner de manière épisodique dans la capitale et ne desservant pratiquement pas les régions périphériques, la collecte et la distribution des messages Croix-Rouge ont constitué un élément-clé des activités de rétablissement des liens familiaux au Cambodge. De fait, le nombre de messages échangés a augmenté au fur et à mesure que le CICR visitait davantage de personnes détenues. Le nombre de nouvelles demandes de recherches est resté assez faible, mais une proportion importante de cas ont été résolus. Le processus engagé afin de remettre graduellement à la Croix-Rouge cambodgienne la responsabilité des activités de rétablissement des liens familiaux s'est poursuivi. Au cours du premier semestre de 1996, le CICR a réorganisé son dispositif et transféré à Bangkok, en avril, la base de données concernant les familles dispersées. Les premiers effets positifs de cette réorganisation ont commencé à être ressentis en cours d'année.

Comme les années précédentes, et probablement pendant de nombreuses années à venir, les mines terrestres antipersonnel ont fait peser leur menace sur le Cambodge : leur présence et leurs terribles conséquences ont des répercussions sur tous les aspects de la vie du pays. La délégation de Phnom Penh a joué un rôle particulièrement actif dans la campagne mondiale du CICR visant à obtenir la prohibition de ces armes. À l'occasion de la Journée nationale de sensibilisation aux dangers des mines, les délégués ont apporté leur appui à la production parrainée par le CICR de quatre spots radiophoniques et d'une pièce de théâtre ; ils ont également préparé une exposition, organisé la diffusion par la télévision d'un film du CICR montrant les effets de ces terribles engins et pris part à d'autres manifestations publiques. La délégation a par ailleurs fourni des informations et une assistance à un certain nombre de journalistes étrangers venus au Cambodge dans l'intention de faire connaître au public le lourd tribut payé aux mines par les militaires et les civils. En septembre, le Cambodge a ratifié la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines

armes classiques «qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination». À cette occasion, le roi du Cambodge a reçu le chef de la délégation du CICR en audience privée et lui a donné l'assurance d'un appui sans faille.

L'une des conséquences directes de la présence massive des mines terrestres au Cambodge a été, en 1996 comme les années précédentes, le nombre important d'amputés. Le centre d'appareillage orthopédique du CICR à Battambang — où les amputés sont équipés de membres artificiels fabriqués sur place — a accueilli un nombre toujours croissant de victimes de mines, au fur et à mesure que de nouvelles zones du nord-ouest du pays devenaient accessibles. Un technicien en orthopédie de la Croix-Rouge du Japon a travaillé pendant six semaines dans le centre de Battambang. De son côté, l'atelier de Phnom Penh a poursuivi la production de composants destinés à différentes organisations non gouvernementales qui fabriquent des prothèses. Par ailleurs, l'orthésiste-prothésiste coordonnateur du programme de réhabilitation des amputés, basé dans la capitale cambodgienne, a assuré la supervision des centres qui assument les mêmes tâches au Viet Nam et au Myanmar.

Le CICR a poursuivi ses activités d'assistance médicale *ad hoc* aux postes de premiers secours, aux dispensaires et aux hôpitaux, civils et militaires, où sont

## CAMBODGE



- visité et enregistré 83 détenus (dont 62 étaient vus pour la première fois) incarcérés dans huit lieux de détention et leur a fourni, si nécessaire, des secours matériels;



- ouvert 484 dossiers de demandes de recherches, résolu 334 cas et transmis 4 644 messages Croix-Rouge;



- collecté 16 710 unités de sang dans 14 centres;

### EN 1996, LE CICR A :



- produit 1 256 prothèses complètes et 30 orthèses complètes pour son propre programme de rééducation; fabriqué 1 953 articulations du genou, 87 crochets fonctionnels, 114 mains cosmétiques, 9 587 systèmes d'alignement, 653 paires d'articulations d'orthèses et 3 390 paires de béquilles pour d'autres organisations;
- réparé 25 prothèses (chacune nécessitant plus de deux heures-homme);
- équipé 604 nouveaux amputés de prothèses et fourni des orthèses à 19 autres personnes;



- organisé des séances de diffusion auxquelles ont participé plus de 1 000 membres des forces armées, 400 membres de la police, 90 fonctionnaires, 230 étudiants en droit, 75 journalistes et 150 membres et employés de la Croix Rouge cambodgienne;
- formé 12 employés de la Société nationale qui ont, à leur tour, organisé des séances de diffusion pour la population civile, dont près de 700 élèves et professeurs, dans diverses régions du pays.

## *assistance médicale et don du sang*

## *promouvoir le droit humanitaire*

soignés des blessés de guerre. Le volume de cette assistance a pris nettement de l'ampleur pendant et après l'offensive lancée contre Pailin par les forces gouvernementales au début de 1996, offensive qui a fait beaucoup de victimes. Conjointement avec le ministère de la Santé, le CICR a continué à gérer 12 centres de transfusion sanguine dans le pays. Un accord a été signé en août entre le CICR et ce ministère, prévoyant la prolongation du programme pour une année de plus. En dépit des efforts déployés par le CICR et la Croix-Rouge cambodgienne pour trouver de nouveaux donneurs de sang, l'application de critères plus rigoureux pour l'acceptation des dons de sang a entraîné une chute de 20% des quantités de sang collectées dans le pays. A la fin de l'année, le CICR était encore à la recherche d'un partenaire fiable, susceptible de reprendre, à long terme, le programme de transfusion sanguine.

Les activités destinées à faire mieux connaître et mieux respecter le droit humanitaire ont augmenté de manière significative. Le CICR a collaboré étroitement avec la Société nationale pour aider celle-ci à développer son propre programme de diffusion. Des responsables khmers de la diffusion ont été recrutés dans les différentes régions du pays et ont reçu une formation *ad hoc*. Ils ont notamment participé, de même que les personnes chargées du développement de la Société nationale, à un séminaire d'une semaine sur le droit humanitaire. En cours d'année, les responsables de la diffusion ont organisé différentes séances auxquelles ont pris part des membres des forces armées, de la police et d'autres groupes armés, des fonctionnaires, des volontaires de la Croix-Rouge cambodgienne, ainsi que le grand public. Des journées d'information sur le droit humanitaire ont été organisées à l'intention des officiers militaires, et des séminaires ont rassemblé des instructeurs appartenant à tous les centres de formation des Forces armées royales du Cambodge. Le délégué auprès des forces armées, basé à Bangkok, a animé ces séminaires et a eu des entretiens avec des représentants du ministère de la Défense nationale, portant sur la possibilité d'inclure systématiquement le droit humanitaire dans les programmes d'instruction militaire. Afin de soutenir ces différentes activités, le CICR a fourni du matériel en langue khmère.

À l'issue des discussions engagées avec le doyen de la faculté de droit de l'Université de Phnom Penh, le CICR a reçu l'autorisation de dispenser 20 heures de cours sur le droit humanitaire et d'animer 60 heures de travaux pratiques sur ce thème au cours du semestre d'hiver. Un consultant cambodgien, juriste de formation, a été engagé et formé, et les cours ont débuté en novembre.

# BANGKOK

## Délégation régionale

(République populaire de Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Hong Kong, Japon, Laos, Macao, Mongolie, Taiwan, Thaïlande, Viet Nam)

**A**u terme d'intenses discussions avec les parties concernées et après une mission en Thaïlande du délégué général pour l'Asie et le Pacifique, l'institution a décidé, en juillet, de fusionner ses délégations régionales de Bangkok et de Hong Kong. La plupart des tâches précédemment assumées par la délégation régionale de Hong Kong ont donc été transférées à la délégation régionale de Bangkok, une sous-délégation et un délégué restant à Hong Kong.

Le CICR a poursuivi son dialogue avec les autorités thaïlandaises afin d'encourager l'adhésion de la Thaïlande aux Protocoles additionnels.

La délégation régionale de Bangkok a continué à suivre de près l'évolution de la situation à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, d'une part, et entre la Thaïlande et le Myanmar, d'autre part. Quelque 90 000 civils déplacés du Myanmar étaient massés à la frontière, et il est arrivé que des accrochages entre les forces armées du Myanmar et des groupes d'insurgés débordent sur le territoire thaïlandais. Les délégués du CICR ont donc collaboré avec la Croix-Rouge thaïlandaise pour prendre contact avec les différents groupes concernés, évaluer la situation des personnes déplacées et assurer la diffusion du droit humanitaire.

En l'absence de tensions majeures le long de la frontière khméro-thaïlandaise, le CICR a remis à l'hôpital civil d'Aranyaprathet les stocks de médicaments et de matériel médical dont il disposait encore. Des délégués ont pu, à partir du territoire thaïlandais, se rendre dans la région de Phnom Malai (Cambodge), ce qui a permis par la suite à des délégués en poste au Cambodge de procéder à une évaluation des besoins dans cette région.

La charge de travail du service de recherches du CICR à Bangkok a augmenté, suite à la fusion avec la délégation régionale de Hong Kong et au transfert à Bangkok de la base de données concernant le rétablissement des liens familiaux, qui avait été constituée à Phnom Penh.

Le bureau de liaison avec les médias rattaché à la délégation régionale de Bangkok a continué à entretenir des contacts avec des journalistes locaux et à faire en sorte que les médias thaïlandais acquièrent une meilleure connaissance du CICR. Il a également produit des émissions radiophoniques et a participé activement à la campagne menée par le CICR pour obtenir l'interdiction, à l'échelle mondiale, des mines antipersonnel.

Un délégué auprès des forces armées a rejoint la délégation régionale en mai. Il était chargé, en coopération avec son homologue en poste à New Delhi, de promouvoir l'enseignement du droit humanitaire au sein des forces de

## *coopération avec les Sociétés nationales de la région*

police et des forces armées de la région. À terme, cette branche du droit devrait faire partie intégrante du programme d'instruction de l'armée et de la police.

Le délégué régional adjoint s'est rendu au Laos en début d'année, afin de s'entretenir avec les autorités de la promotion du droit humanitaire et du problème des munitions non éclatées, qui blessent et tuent un grand nombre de civils dans certaines régions du pays. En juillet, le délégué régional est allé à son tour à Vientiane, afin d'examiner avec la Croix-Rouge lao les modalités du renforcement de la coopération entre le CICR et cette Société nationale. Il a également eu des entretiens avec des représentants du gouvernement au sujet des mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire.

La coopération entre le CICR et la Croix-Rouge du Viet Nam s'est poursuivie dans deux domaines : la formation en matière de rétablissement des liens familiaux et l'action à entreprendre pour accroître le respect du droit humanitaire. Malheureusement, le plan prévoyant la reprise par un partenaire étranger du rôle joué depuis six ans par le CICR (conjointement avec le ministère vietnamien du Travail, des Invalides et de la Protection sociale) dans le programme d'appareillage orthopédique en cours à Hô Chi Minh-Ville s'est révélé irréalisable. À la fin de l'année, la délégation régionale examinait encore différentes possibilités de garantir la poursuite de la production de membres artificiels et de l'appareillage des amputés sans ressources (150 par mois), programme dont le CICR assure actuellement le financement au moyen de son Fonds spécial en faveur des handicapés.

Les relations avec la Croix-Rouge chinoise ont encore été renforcées, en particulier dans les domaines de l'action à entreprendre pour accroître le respect du droit humanitaire et de la formation aux méthodes préconisées en matière de rétablissement des liens familiaux entre les membres des familles dispersées en raison d'un conflit. Le CICR a organisé un séminaire de formation à l'intention des collaborateurs de la Croix-Rouge chinoise chargés des recherches de personnes et, conjointement avec la Société nationale, un cours de cinq jours consacré au droit humanitaire pour les hauts responsables des branches provinciales et du siège de la Société nationale. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne le souhait du CICR d'étendre le champ de ses activités en République populaire de Chine.

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique et le délégué général pour l'Afrique se sont rendus à Tokyo, où ils ont eu des entretiens avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et de la Croix-Rouge du Japon au sujet des opérations du CICR et de la coopération entre le Japon et l'institution. Des discussions ont également été poursuivies en vue d'encourager le Japon à ratifier les Protocole additionnels.

Le délégué régional a participé à un cours de base organisé par la Croix-Rouge du Japon pour préparer les membres de son personnel à effectuer des missions à l'étranger. Parmi les sujets traités figurait le mandat du CICR et les éléments fondamentaux du droit humanitaire. Un technicien orthopédiste du siège du CICR s'est rendu au Japon pour discuter de la coopération, dans ce domaine, entre le CICR et la Société nationale.

Le délégué régional s'est rendu en République populaire démocratique de Corée pour discuter des possibilités de coopération, en particulier dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire. À cette occasion, il a remis à la Société nationale une demande de recherches ainsi qu'un certain nombre de messages Croix-Rouge concernant des familles dispersées en raison du conflit.

Le délégué régional a donné des conférences dans trois universités de la République de Corée, et le délégué général adjoint pour l'Asie et le Pacifique a participé au premier cours de formation de base organisé par la Société nationale pour préparer son personnel à effectuer des missions à l'étranger. Le CICR a continué à recommander aux autorités sud-coréennes de reconnaître la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits et de renforcer les mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire.

La délégation régionale a suivi de près les incidents survenus entre les deux Corées et elle a entrepris des démarches auprès des autorités concernées. En octobre, elle a offert ses services après l'incident au cours duquel un sous-marin nord-coréen s'était échoué dans les eaux territoriales sud-coréennes, entraînant la capture, par les forces de sécurité sud-coréennes, de l'un des membres d'équipage.

Le délégué régional a effectué une mission en Mongolie, afin de présenter aux autorités et à la Croix-Rouge de Mongolie la toute récente version en mongol des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, que le CICR avait fait imprimer à Hong Kong. Le CICR a également organisé quatre exposés dans des facultés de droit de Mongolie.

En mars, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu à Hong Kong et à Macao pour informer officiellement les autorités locales, les branches locales de la Croix-Rouge et le corps diplomatique du projet du CICR de fusionner ses délégations de Hong Kong et de Bangkok. Le CICR a collaboré avec l'Université de Hong Kong à l'organisation d'un séminaire, suivi par un large public, consacré au droit humanitaire et aux garanties judiciaires fondamentales.

## BANGKOK Délégation régionale



– émis 221 titres de voyage, destinés pour la plupart à des réfugiés dont la demande de réinstallation avait été acceptée par un pays tiers ;



– fabriqué, dans son centre d'appareillage orthopédique de Hô Chi Minh-Ville, 2 521 membres artificiels (dont 1 788 destinés à 1 721

amputés indigents). À la fin de l'année, 2 033 amputés étaient encore sur la liste d'attente.

## EN 1996, LE CICR A :

# DJAKARTA

## Délégation régionale (Brunéi Darussalam, Indonésie/Timor-Est, Malaisie, Singapour)

À près la visite effectuée conjointement en mars par le CICR et la Fédération au Brunéi Darussalam, et les visites ultérieures faites séparément par des représentants des deux institutions afin d'évaluer le niveau de développement de la Société nationale en cours de constitution (et dont la demande de reconnaissance avait été présentée en 1995), le CICR a reconnu officiellement, en novembre, la Société du Croissant-Rouge de Brunéi.

Les délégués en poste à Djakarta ont visité, sur une base semestrielle ou annuelle, des lieux de détention de différentes régions de l'Indonésie. Conjointement avec la Croix-Rouge indonésienne, ils ont fourni une assistance matérielle et médicale quand cela était nécessaire. À Aceh, les délégués ont eu accès, pour la première fois, à un centre administré par les Forces spéciales.

Le CICR s'est aussi engagé dans des activités liées à la détention (suivi des libérations de détenus et organisation de visites familiales pour les détenus purgeant leur peine loin de chez eux).

Après les manifestations du mois de juillet à Djakarta, provoquées par l'assaut donné par les forces indonésiennes au siège du Parti démocratique indonésien, le CICR a visité les personnes détenues en relation avec ces événements.

La tension a persisté à Timor-Est. Des affrontements ont éclaté entre de jeunes Timorais et les forces de sécurité qui, en outre, ont dû faire face aux mouvements d'opposition armée. Les délégués se sont rapidement rendus sur le lieu des incidents, afin d'intervenir en qualité d'intermédiaires neutres entre les autorités et les civils et de s'assurer que les règles du droit humanitaire étaient respectées. Ils ont visité des personnes incarcérées dans des prisons et des centres d'interrogatoires de Timor-Est, et vu certains détenus pour la première fois.

Le programme «eau et assainissement» du CICR et de la Société nationale s'est poursuivi, de même que divers projets dans le domaine de la santé publique, nécessitant la présence permanente du CICR dans certaines régions reculées. Cinq équipes ont réalisé toute une gamme de projets (des études hydrogéologiques au forage de puits et à la mise en place d'importants réseaux pour approvisionner en eau des hameaux parfois très éloignés les uns des autres). Un ingénieur expatrié a continué à garantir la qualité de ces projets, tout en dispensant une formation et en donnant des conseils techniques. Une deuxième équipe d'infirmières a été constituée afin de renforcer le programme d'éducation en matière de santé publique. Les mères et les enfants ont été les principaux bénéficiaires de cette action (recommandations en matière d'hygiène et de prévention des maladies et exposés sur la Croix-Rouge).

### *persistence de la tension à Timor-Est*

Le CICR a effectué une tournée dans 12 districts provinciaux, afin de permettre à tous les échelons des forces armées et de la police, ainsi qu'aux services publics et à la population civile de mieux connaître le droit humanitaire.

En sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR a organisé le transfert au Portugal de Timorais qui avaient demandé asile auprès de certaines ambassades à Djakarta, ainsi que d'anciens fonctionnaires de l'administration coloniale portugaise et plusieurs personnes en situation de détresse. Les délégués ont organisé le départ de ces personnes, leur ont fourni un titre de voyage et se sont mis en rapport avec la Croix-Rouge portugaise, qui les a accueillies à leur arrivée à Lisbonne. Le service de recherches du CICR et la Société nationale ont continué à assurer l'échange de messages Croix-Rouge entre Timor-Est et le Portugal.

Des séances de diffusion consacrées au droit humanitaire et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont eu lieu régulièrement à l'intention des forces armées indonésiennes, de la police, des membres et du personnel de la Croix-Rouge indonésienne, des journalistes et des milieux universitaires. Un séminaire d'une semaine a été organisé à l'intention de ces derniers : il a réuni une vingtaine de professeurs de droit, appartenant à diverses universités, publiques ou privées, de toutes les régions du pays ; il leur a permis d'améliorer leur connaissance du droit humanitaire, de mieux cerner ce qui le distingue du droit des droits de l'homme et de partager leurs expériences pédagogiques.

Conjointement avec le ministère indonésien des Affaires étrangères et la Société nationale, le CICR a accueilli en juin, à Djakarta, un séminaire sur le droit humanitaire. Plus de 100 personnes y ont pris part, parmi lesquelles de hauts représentants des gouvernements des pays de l'ANASE\*, ainsi que du Cambodge, du Laos, du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Afin d'aider à résoudre la crise provoquée en Irian Jaya par la prise d'otages perpétrée en janvier par des membres de l'OPM\*, le CICR est intervenu en sa qualité d'intermédiaire neutre, avec l'accord de toutes les parties concernées. Les délégués ont réussi à entrer en contact avec l'OPM. Ils ont ainsi pu visiter les otages, leur remettre des médicaments, des couvertures et des vivres et recueillir des messages personnels à l'intention de leurs familles. Trois mois plus tard, cependant, les conditions nécessaires à la poursuite d'un dialogue constructif ne se trouvaient plus réunies et le CICR s'est retiré ; une semaine après, les forces armées indonésiennes ont lancé une opération pour tenter de libérer les otages. Neuf d'entre eux ont alors été libérés, deux ont été tués et des centaines de villageois ont dû quitter leur foyer.

Les événements à Timor-Est, la prise d'otages en Irian Jaya et le séminaire de diffusion pour les pays de l'ANASE à Djakarta ont attiré l'attention des

*promotion du droit humanitaire*

*crise des otages en Irian Jaya*

\* ANASE : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam).

\* OPM : *Organisasi Papua Merdeka* (Organisation pour la libération de la Papouasie).



- visité 133 détenus dans 38 lieux de détention en Indonésie et 247 personnes (dont 161 pour la première fois) incarcérées en relation avec la situation à Timor-Est dans 28 lieux de détention ;
- financé les visites des familles de 101 détenus ;



- émis 186 titres de voyage ;
- organisé le transfert vers le Portugal de 189 Timorais (anciens fonctionnaires de l'administration coloniale portugaise et personnes ayant connu de dures épreuves) qui avaient demandé l'asile dans des ambassades étrangères ;
- permis l'échange de 437 messages Croix-Rouge entre des Timorais vivant à Timor-Est et des membres de leur famille vivant ailleurs ;



- capté 15 sources d'eau potable et assuré l'entretien de 30 systèmes existants d'approvisionnement en eau à Timor-Est.

médias sur les opérations menées par le CICR dans la région. La délégation a donc engagé un chargé de liaison avec les médias, de manière à établir des contacts avec les journalistes indonésiens et étrangers.

En Malaisie, les activités de la délégation régionale ont, une fois encore, été essentiellement axées sur la diffusion du droit humanitaire. Des cours ont été organisés à l'intention des militaires malaisiens, parmi lesquels des membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que des membres et des employés du Croissant-Rouge de Malaisie.

## MANILLE

### Délégation régionale

(Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, territoires et colonies du Pacifique)

**L**a structure de la délégation régionale de Manille a été quelque peu modifiée en 1996 à la suite de la nomination d'un représentant (à temps partiel) du CICR pour le Pacifique, basé à Fidji. L'action de ce nouveau responsable a principalement porté sur la diffusion du droit humanitaire et le respect de ses règles dans la région. Ainsi, le délégué régional en poste à Manille a pu consacrer davantage de temps aux Philippines, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

Tant le représentant du CICR basé à Fidji que le délégué régional ont effectué de nombreux voyages dans la région du Pacifique Sud, afin d'établir et de maintenir des contacts avec les gouvernements et les Sociétés nationales. En juillet, le délégué régional a participé au VII<sup>e</sup> *Programme Meeting* des Sociétés nationales du Pacifique, qui s'est tenu à Samoa.

À l'instar de toutes les délégations du CICR, la délégation de Manille a déployé des efforts en vue d'encourager les États de la région à adhérer aux différents instruments du droit humanitaire. En juin, Palau a adhéré aux quatre Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. En juillet, les Philippines ont ratifié la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques, ainsi que trois de ses quatre Protocoles.

Outre le maintien des relations entre le CICR et les médias de la région — qui constitue sa tâche essentielle —, le bureau de l'information, à Sydney, a participé à toute une série d'activités, parmi lesquelles le rôle d'intermédiaire entre la délégation du CICR à Djakarta et les représentants, basés en Australie, de l'OPM\*, lors de la prise d'otages en Irian Jaya, ainsi que les contacts avec la Croix-Rouge australienne.

La signature, en septembre, d'un accord de paix entre le gouvernement et le Front moro de libération nationale (*Moro National Liberation Front*) a permis aux Philippines d'accomplir un nouveau pas sur le chemin de la paix dans le sud du pays. Les actes de violence n'ont toutefois pas entièrement cessé, certains groupes demeurés en dehors de l'accord avec le gouvernement poursuivant la lutte armée. À la fin de l'année, des pourparlers préliminaires étaient annoncés entre le gouvernement et le Front islamique moro de libération (*Moro Islamic Liberation Front*), alors même que d'autres groupes armés appelaient à la constitution d'un front du refus de l'accord de paix.

---

\* OPM : *Organisasi Papua Merdeka* (Organisation pour la libération de la Papouasie).

## *visites de détenus*

Le CICR a poursuivi ses visites, sur une base régulière, de personnes détenues en relation avec la résistance politique armée aux Philippines. Quand cela était nécessaire, les délégués ont également effectué des visites ponctuelles dans certaines prisons. Le personnel du CICR a réalisé, dans un certain nombre de lieux de détention, des programmes de désinfection et de lutte contre la gale, l'institution prenant à sa charge les frais de traitement médical de détenus sans ressources. Des soins médicaux ont aussi parfois été prodigués directement à certains détenus. Conjointement avec la Croix-Rouge philippine, la délégation a organisé et financé une série de visites familiales pour les détenus qui avaient sollicité cette assistance, leurs proches ne pouvant assumer les frais de voyage.

Le service de recherches de la délégation régionale a concentré son action sur la détention, le volume de travail ayant diminué dans les autres domaines traditionnels d'activité.

Voulant s'assurer que la population civile n'aurait pas à souffrir des effets de la violence, la délégation de Manille a agi selon deux axes: d'une part, collecte d'informations relatives aux violations du droit humanitaire et démarches auprès des parties concernées et, d'autre part, assistance en faveur des civils affectés par les combats. Les accrochages sporadiques entre les forces armées philippines et le Front islamique moro de libération ont provoqué l'exode de milliers de civils. En collaboration avec les sections locales de la Société nationale, les délégués ont distribué des secours alimentaires et matériels à des familles de Maguindanao, Sultan Kudarat, Nord-Cotabato et de l'île de Basilan. Le CICR a pris à sa charge les frais de traitement médical d'un certain nombre de civils blessés lors des combats. Il est intervenu, en qualité d'intermédiaire neutre, lorsque la Nouvelle armée du peuple (*New People's Army*) a libéré deux membres des forces armées philippines qu'elle détenait depuis cinq mois.

Un médecin du CICR, rattaché à la délégation régionale de Djakarta, a animé, à l'hôpital régional de Bacolod, un atelier principalement consacré au traitement des blessures de guerre et aux droits et obligations du corps médical pendant les conflits armés.

La délégation a intensifié ses activités de diffusion du droit humanitaire auprès des forces armées et du personnel de la Société nationale. Elle a également mis à la disposition des organisations non gouvernementales, des organes du gouvernement et des universités du matériel concernant à la fois le droit humanitaire et l'action du CICR. En juillet, le délégué auprès des forces armées en poste à Bangkok a animé un séminaire à l'intention des officiers des trois armes. En septembre, il a fait un exposé devant les élèves officiers de l'Académie militaire des Philippines et, en octobre, il a organisé un atelier destiné aux instructeurs militaires. Le CICR espère qu'à la longue, le droit humanitaire sera intégré dans les programmes généraux d'instruction militaire. Des séances de diffusion ont également eu lieu sur le terrain auprès d'unités d'active, et des cours ont été donnés à certains combattants de groupes musulmans sécessionnistes. Les chargés de liaison du CICR sur le terrain ont donné des exposés sur le droit de la guerre dans le cadre de leurs activités quotidiennes. La délégation

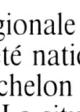
## *promotion du droit humanitaire*

régionale a, par ailleurs, contribué activement aux efforts déployés par la Société nationale dans le domaine de la diffusion, tant à l'échelon national qu'à l'échelon local.

La situation est restée tendue dans l'île de Bougainville en 1996. Le cessez-le-feu conclu une année plus tôt entre les forces armées de Papouasie-Nouvelle-Guinée et la BRA\* a été rompu et des flambées de violence ont eu lieu. Des dizaines de milliers de personnes se sont enfuies de chez elles pour échapper aux combats. Le conflit est entré dans sa huitième année et le CICR a offert ses services aux autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il a proposé d'entreprendre, auprès des forces armées et de la BRA, une action visant à faire mieux connaître le droit humanitaire et à accroître le respect de ses règles. Il a également proposé d'apporter sa protection à la population civile, d'intervenir pour rétablir les liens familiaux et, si nécessaire, de fournir une assistance alimentaire et médicale aux civils vivant dans les zones tenues par la BRA. La délégation de Manille a également suivi avec attention l'évolution de la situation des réfugiés en provenance de Bougainville qui se trouvaient dans les îles Salomon. À la fin de l'année, le CICR attendait encore la réponse du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

\* BRA : Bougainville Revolutionary Army (Armée révolutionnaire de Bougainville).

**MANILLE**  
Délégation régionale



### EN 1996, LE CICR A :

<ul style="list-style-type: none"> <li>– visité 437 détenus, dans 95 lieux de détention aux Philippines, et enregistré 168 d'entre eux pour la première fois;</li> <li>– financé les visites des familles de 198 détenus aux Philippines;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– distribué des secours à quelque 3 000 familles déplacées en raison des combats aux Philippines;</li> <li>– organisé des séances de diffusion aux Philippines pour plus de 250 membres des forces armées, 665 membres du Front moro de libération nationale et 1 580 membres du Front islamique moro de libération;</li> <li>– organisé des séances de diffusion à l'intention de 70 et 20 officiers de police à Fidji et à Vanuatu, respectivement.</li> </ul>
--	---